



Déposer un préavis (1 mois) dans le préavis de 3 mois

Par **BARIOLS**, le **01/11/2008** à **12:19**

Bonjour à tous,
Je suis locataire (bail loi de 1989) et j'ai déposé mon préavis le 25/10/08; mon bail devant se terminer le 24/01/09. Le propriétaire a accusé réception de mon courrier.
Or hier, mon employeur m'informe qu'il va me muter et je dois changer de région.
En consultant le forum, ce motif donne droit à un préavis réduit de 1 mois.
Puis-je délivrer un nouveau congé de 1 mois avec ce motif de mutation alors que nous sommes déjà dans la période de préavis initiale ?
Merci à tous.